Audacieux vol avec escalade et effraction. — Mardi, dans la soirée, des malfaiteurs ont pénétré dans la chambre à coucher des époux Dupied, rue du Buisson, 20, à Saint-Maurice. Ils se sont emparés d'une somme de 450 fr. qui se trouvait dans une commode.

Trois individus du quartier, dont un employé de M. Dupied, ayant disparu de leur domicile depuis lors, sont fortement soupçonnés de ce vol. La police les recherche activement.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE ROUBAIX devant le Conseil de Préfecture

C'est hier vendredi que sont venues devant le Conseil de Préfecture les protestations déposées contre les opérations électorales d'où est sortie, pour la seconde fois, la municipalité collectiviste de Roubaix.

Ces protestations ont été nombreuses : le rôle de la séance de vendredi les groupe en dix séries qui sont les suivantes : 1° MM. Dervaux et Dutboit; 2° MM. Nezelof, Water et autres; 3° MM. Delporte, Lemaire et autres; 4° Les membres du 7e bureau; 5° MM. Gautier, Wibaux et autres; 6° MM. Duflot, Desrumeaux et autres; 7° MM. Hazard et Cuvelier; 8° M. Leblond; 9° M. Grimonprez; 10° M. Flambart.

Le Conseil de Préfecture était ainsi composé pour l'examen de ces protestations : MM. Grand, président rapporteur; Ricard et Godefroy, assesseurs, Letailleur, commissaire du gouvernement.

Me Dubron, avocat à la Cour d'appel de Douai, s'était chargé des intérêts des protestataires; Me Roche, du barreau de Lille, présentait la défense de la municipalité roubaisienne.

Cette affaire, qui passionne à bon droit nos concitoyens, avait attiré un grand nombre de Roubaisiens : on s'écrasait littéralement dans la partie de la salle des séances réservée au public. Nous remarquons dans l'assistance MM. Chatteleyn, Henri Deschamps, Despret, Henri Briet, Delescluse, Roussel, membres du Comité de l'Union Sociale et Patriotique; MM. Hervé Milbeo, Henri Thériu, adjoints au Maire de Roubaix; MM. Alfred Duburcq, Joseph Dedoncker, F. Tonneau, conseillers municipaux de Roubaix, M. Hélynck, gérant du *Roubaigno*, etc., etc.

La table de la presse est envahie. Au banc des avocats Me Dubron est assisté de Me Lefebvre du Frey, du barreau de Douai.

Un peu après deux heures, le Conseil entre en séance.

L'affaire qui nous occupe arrive la première. M. Grand, président, expose sommairement les réclamations qui ont été déposées ainsi que les réponses qu'elles ont amenées, puis il donne la parole à Me Dubron.

Plaidoirie de Me Dubron

Le distingué avocat de la Cour d'appel de Douai a soutenu la demande avec une verve et une éloquence qui ont été fort remarquées. Les saillies spirituelles dont il émaillait sa plaidoirie n'infirmaient en rien la vigueur de son argumentation serrée : le juriste se doublait d'un orateur élégant et disert.

Nous allons résumer aussi fidèlement que possible cette plaidoierie.

Je ne viens pas — a-t-il dit en commençant — faire le procès au collectivisme : il y a longtemps qu'il est jugé par tous ceux qui ont le souci de la grandeur de la France, l'amour de notre patrie. Ce que je veux, c'est faire le procès de ceux qui, pour garder le pouvoir, n'ont reculé devant aucun moyen afin d'assurer leur triomphe électoral. Ce ne sont pas les hommes de humble extraction que je combats, car j'appartiens moi-même à la démocratie et toujours j'ai pris sa défense.

Mais ces hommes étaient mal préparés à gérer les intérêts de la ville de Roubaix. C'est pourquoi, au lendemain des élections de 1892, au lieu de rester dans une quiétude qui eût été dangereuse, nos amis ont surveillé de près les acte de la nouvelle municipalité collectiviste. Ils ont constaté l'insuffisance de son administration, l'impuissance dans laquelle elle se trouvait à réaliser son propre programme. Elle arrivait simplement à la négation de la liberté, à l'accaparement de la cité en parti. Roubaix était la ville sainte, la La Mecque du collectivisme. Nous avons voulu réagir : nous avons combattu les collectivistes.

Notre tactique a-t-elle été bonne ? Je vais vous prouver qu'elle était tout au moins pratique.

C'est en 1892 que les collectivistes sont arrivés au pouvoir. Nous avons voulu démontrer qu'il leur était impossible de réaliser aucune réforme. Nos efforts ont amené un recul du collectivisme.

En effet, en juillet 1895, des élections cantonales avaient lieu à Roubaix. Deux candidats étaient en présence pour le Conseil général et M. Motte était élu par 3877 voix contre 3708 à M. Carrette. Au Conseil d'arrondissement M. Delcroix obtenait 4220 voix contre 3802 à M. Briffaut, et M. Martel 3204 contre 2630 à M. Desbarbieux. En résumé 11.301 électeurs se prononçaient contre le collectivisme qui ne réunissait que 10.000 voix. On a objecté que cette victoire était due à l'appoint des suburbains. Mais si on défalque toutes les voix qui n'appartiennent pas à Roubaix nous constatons que nos amis recueillent encore 8428 suffrages et nos adversaires 8058. Nous étions donc en majorité.

Dix mois vont s'écouler et nous nous retrouvons devant les urnes le 3 mai 1896. Les collectivistes avaient-ils pu gagner du terrain ? Etaient-ils restés corrects dans l'administration d'une grande ville ?

Et nous, avions-nous pu perdre du terrain ?

Il nous semblait que, depuis 1895, nous n'avions pas démérité, pas plus que nos adversaires n'avaient pu mériter un retour de succès.

C'est pourquoi, à la veille des élections municipales, nous étions pleins de confiance, car plusieurs d'entre nous avaient combattu vaillamment, car nous avions vu, quelques heures à peine avant l'ouverture du scrutin 6000 mains se lever pour la libération de la ville de Roubaix.

Le lendemain nous constations que nos adversaires triomphaient de 12 à 1400 voix. D'où cela était-il venu ? C'est ce que nous devions nous demander.

De l'autre côté de la barre on nous dira : ce n'est pas la peine de vous plaindre, acceptez donc résolument votre échec.

Si nous avions été loyalement battus, nous nous tairions; nous avons la foi pour nous, et nous serons finalement vainqueurs, parce que nous voulons la liberté pour tous et nous la voulons dans le bulletin de vote, parce que nous voulons l'égalité dans la loi, parce que nous pratiquons la solidarité humaine qui veut que celui qui possède verse dans la main de celui qui n'a rien, que celui qui est fort protège celui qui est faible.

C'est avec de telles idées que nous luttons.

Aujourd'hui nous venons dire au Conseil de Préfecture : ce n'est pas le collectivisme, c'est la fraude qui a triomphé aux élections de mai, et nous l'établirons par des preuves directes.

— Me Dubron entre ici dans le vif de la discussion. Il examine comment l'armée ennemie a pu être renforcée pour arriver à triompher. Elle ne l'a été que par les électeurs nouveaux ou par les abstentionnistes.

Les électeurs nouveaux. — En 1895, il y avait 19.717 électeurs en 1896 on compte 20.731, soit 1.014 en plus, dans l'espace de huit mois. Il faut, en vérité, — dit très finement l'honorable avocat — que Roubaix soit bien administrée pour qu'on y puisse ainsi croître et multiplier ; mais je crois bien que c'est une multiplication sur le papier.

Les abstentionnistes. — En juillet 1895, tout le corps électoral avait donné dans le duel entre les deux chefs : la proportion des abstentions était alors de 14,5 0/0; or, en 1896, elle tombait à moins de 11 0/0. Si de ces 2,301 abstentionnistes on défalque les soldats sous les drapeaux on obtient ce résultat étrange : à savoir qu'il n'y a eu que 897 abstentionnistes devant comprendre les malades, les électeurs ayant quitté Roubaix, les électeurs décédés etc., etc. En présence de ce résultat, on peut se demander si on n'a pas fait voter des électeurs fictifs, ou des incapables, ou des absents.

En ce qui concerne les incapables, Me Dubron cite plusieurs noms de faillis ou de condamnés qui ont pris part au scrutin. Il indique aussi certains faits qui prouvent que des électeurs ont pu voter sans carte quand ils étaient reconnus comme amis. Il ajoute que d'après une enquête faite, d'après une liste de quelques centaines d'électeurs, il a été constaté que plusieurs n'étaient pas connus dans les endroits où ils étaient indiqués sur les listes électorales. Ceci prouve bien que les élections n'ont pas été loyales, et les collectivistes, pour préparer ces irrégularités avaient eu la précaution de distribuer hativement les cartes afin de pouvoir faire le triage de celles qui étaient restées sans destination.

— Me Dubron aborde un autre ordre de griefs. C'est d'abord la formation des bureaux. A l'ouverture des bureaux, les collectivistes avaient réuni leurs amis, jeunes et vieux, de façon à accaparer les bureaux; quand il s'agissait de choisir le plus jeune des électeurs présents, le président le désignait d'office en ayant soin de porter son choix sur un des partisans avérés de la municipalité.

Autre irrégularité beaucoup plus grave — poursuit Me Dubron — dès que le bureau était formé, le président faisait sortir les électeurs qui avaient voté. M. Carrette a procédé lui-même à ces expulsions dans différents bureaux, répondant à ceux qui protestaient contre une semblable mesure : « Vous n'avez pas le droit de regarder. »

Me Dubron rappelle, à ce propos, au Conseil de Préfecture, que récemment il a annulé les élections d'Armentières parce que certains membres des bureaux s'étaient fait remplacer par d'autres qui semblaient vouloir exercer un contrôle sur les votes. Ici, c'est la même chose : ce ne sont pas des patrons surveillant des ouvriers, ce sont des camarades surveillant des camarades. Et encore, à Armentières, on n'avait pas chassé le public tandis qu'à Roubaix la salle était vide et on exerçait le contrôle sur les bulletins déposés par de petits fonctionnaires et le secret du vote était violé.

Enfin, pour le dépouillement, les scrutateurs étaient embrigadés et on repoussait le concours de tous ceux qui paraissaient suspects aux collectivistes.

— Me Dubron dépose des conclusions fortement motivées ; il conclut, pour toutes les irrégularités commises, à l'annulation des élections, et subsidiairement il demande à faire la preuve de divers faits dont voici le résumé :

Les émargements indiquent, comme ayant voté, un grand nombre d'absents, d'inconnus, de disparus et d'incapables.

De plus, des électeurs se sont vu refuser de voter parce qu'on avait déjà voté, sans carte et avec témoins, à leurs lieu et place.

M. Vanmullen, président du bureau de la rue Pierre-de-Roubaix, s'est vanté d'avoir subtilisé 400 suffrages.

Un de ses oncles avait d'ailleurs dit avant l'élection : « Nous sommes sûrs de passer avec 1,000 voix de majorité, car nous avons un truc. »

Les collectivistes ont employé toutes les manœuvres imaginables pour empêcher la surveillance et le contrôle des élections : accaparement des bureaux, expulsion d'électeurs, abus de pouvoir des présidents, palpation de bulletins d'employés et de fonctionnaires de la ville.

En outre, après le scrutin, les collectivistes se sont emparés seuls des paquets de bulletins et des tables de dépouillement.

De nombreuses irrégularités ont été alors constatées : allées et venues hors de la salle avec des paquets de bulletins, mise en poche d'un certain nombre de ceux-ci.

Le lendemain du vote, les électeurs n'ont pu avoir communication des listes électorales et d'émargement, des procès-verbaux et des autres pièces concernant les élections de la veille.

Me Dubron soutient que tous ces faits sont pertinents et admissibles et que l'enquête s'impose.

Dans une éloquente péroraison, l'honorable avocat fait appel à la justice du Conseil de Préfecture qui est le gardien de la moralité du suffrage universel.

Plaidoirie de Me Roche

Me Roche prend ensuite la parole.

Il commence par dire que, comme Me Dubron, il promet de ne point parler politique, mais que, à la différence de son confrère, il tiendra sa parole.

« Je ne suis ici, ajoute-t-il, que pour plaider une question de droit. Un point domine le débat, c'est la majorité considérable obtenue par les collectivistes aux élections municipales contestées. C'est contre cette majorité que l'on s'insurge.

» Quels sont les griefs ?

» Il y a d'abord la protestation « *contre la désignation d'office des secrétaires* ». Vous avez dans les dossiers la réponse des candidats élus. Cette réponse n'a pas été signée par tous les assesseurs des bureaux. C'est donc qu'il s'y trouvait des adversaires de la liste victorieuse.

» *On a dit que nous avions convoqué des vieillards et des enfants pour l'organisation des bureaux.* La mise en scène de Me Dubron n'a jamais existé que dans son imagination : un certificat signé de quinze personnes affirme que dans le 7e bureau le secrétaire a été élu légalement.

Me Roche ensuite cite des jugements tendant à prouver que, quand même les bureaux auraient été frauduleusement élus, il n'y a pas là matière à annulation.

Le grief le plus sérieux serait l'expulsion de certains électeurs.

Me Roche lit des certificats essayant de justifier ces expulsions par la possibilité de troubles, par encombrement, etc.

La jurisprudence admet les expulsions en pareil cas. A Roubaix, dit Me Roche, les électeurs sont absolument divisés en deux catégories : si l'on tolérait la présence des patrons, il fallait tolérer celle des ouvriers. Pour éviter tout conflit, on a expulsé tout le monde, et on a sagement agi.

Il faut des motifs graves pour obtenir l'annulation d'élections. Me Roche donne lecture d'extraits de jugements dans des cas semblables, par exemple, à Bagnières-de-Bigorre. Il faut prouver que l'expulsion a eu pour but de favoriser la fraude. C'est ce qu'il faudrait prouver, et c'est ce que l'on n'a pas fait, prétend Me Roche.

Au contraire, je le répète, les expulsions ont été faites pour éviter l'encombrement ou pour empêcher des troubles. Ordinairement, c'est le président du bureau qui apprécie.

Autre grief : *Vérification du bulletin de vote des fonctionnaires.* — Il n'y a aucune preuve, aucun certificat fourni.

Pour répondre à ce grief, nous n'avons pas voulu fournir de certificat pour que l'on ne puisse pas dire que nous avons exercé de pression.

Soi-disant absents ayant voté : Me Dubron a cité des noms: cela peut s'être produit par erreur. D'ailleurs, dit-il en s'adressant à Me Dubron, votre enquête n'a pas été contradictoire, elle perd par conséquent toute sa valeur. Vous auriez dû produire plus tôt vos pièces afin que nous puissions contrôler vos assertions.

L'honorable avocat s'attache beaucoup à soutenir que les colonels n'ont pas dû accorder beaucoup de permissions à des hommes soupçonnés de voter pour les collectivistes.

Les listes électorales n'ont pas été communiquées le lendemain aux électeurs; les feuilles d'émargement ont été tenues d'une façon irrégulière. — Je nie absolument.

Le motif d'expulsion est donc le seul sérieux. Or, l'expulsion est pour éviter le trouble, l'encombrement. Donc, puisque nous avons des certificats prouvant qu'il y avait réellement trouble et encombrement, l'expulsion était ici légitime.

Une enquête serait inutile : car il y aurait des nuées de témoins pour et contre et on ne saurait pas discerner la vérité.

Roubaix est une ville prospère qui a besoin de paix ; l'annulation des élections la rejetterait dans le trouble.

Réplique de Me Dubron

Me Dubron réfute l'argumentation présentée par son confrère.

Il fait remarquer qu'en ce qui concerne notamment la formation des bureaux, les allégations de l'adversaire prouvent bien que les partisans de l'Union Sociale et Patriotique étaient peu ou point représentés.

En ce qui touche les expulsions, l'honorable avocat cite fort spirituellement la fable *Le loup et l'agneau*

Tu la troubles!

S'il y avait eu, comme on le prétend, des perturbateurs, on leur aurait dressé procès-verbal, on les aurait emprisonnés avec « ces gens qui vendent des produits sophistiqués sur les marchés publics ».

La vérité, dit Me Dubron, c'est qu'on voulait mettre la lumière sous le boisseau. « Vous en êtes encore — s'écrie-t-il en s'adressant aux collectivistes — à ramasser la défroque de l'empire et sa police..... vous vous êtes enfermés avec votre urne pour en faire ce que vous vouliez. »

— A l'offre qui lui est faite par M. le Président de reprendre la parole, Me Roche répond qu'il n'a rien à ajouter, ne voulant pas faire de la politique.

Réquisitoire du commissaire du Gouvernement

M. Letailleur déclare d'abord qu'il se contentera d'examiner les protestations les unes après les autres.

1° *Ouverture des bureaux avant l'heure légale.* — Cette protestation a été abandonnée.

2° *Mode de constitution des bureaux.* — La protestation aurait dû être faite séance tenante.

3° *Nomination des secrétaires.* — Le secrétaire du bureau doit être nommé par le président et les assesseurs. Or, dans un bureau, la chose ne s'est pas passée ainsi : donc, si les assesseurs protestent, il y a violation de la loi et il peut y avoir motif d'annulation.

4° *Exclusion systématique des membres de l'Union sociale et patriotique.* — « Il importe d'examiner les droits du président : Si celui-ci se trouve en présence de perturbateurs venus pour troubler l'ordre, il peut les faire expulser.

» Quant au citoyen paisible qui reste dans la salle de vote pour surveiller comment les choses se passent, il use d'un droit consacré par la loi et la jurisprudence.

» Dans les 3e, 4e, 9e, 15e, 10e, 7e bureaux, des contre-protestations, revêtues de signatures légalisées, certifient qu'il y a eu trouble et tapage avant l'expulsion de certains électeurs. Or, il est à remarquer que dans chacun de ces bureaux les expulsions n'ont pas été faites en bloc, mais se sont espacées sur une durée de plusieurs heures : le tumulte aurait dû durer longtemps, ce qui est difficile à admettre.

» D'ailleurs, il est un fait très important à noter :

» Ou bien les signataires des certificats étaient en dehors de salle, et alors ils n'ont rien vu ; ou bien ils étaient dans la salle, et alors pourquoi avoir expulsé les uns et non les autres ?

» De plus, M. Carrette a parcouru les bureaux de vote et a semblé user de son autorité de premier magistrat de la ville puisque le Président du 7e bureau, sur son ordre, a expulsé des électeurs. M. Carrette a commis, ce faisant, un abus de pouvoir car à ce moment il n'était plus qu'un simple citoyen.

» Enfin, le président de ce septième bureau, devant les protestations d'un électeur, a déclaré qu'il n'avait qu'un signal à donner pour faire envahir la salle par cinquante de ses amis.

» Ces menaces, dans la bouche d'un président de bureau, sont un fait très grave. Le président a usé d'une autorité qu'il ne devait pas avoir et a manqué à l'impartialité que lui imposaient ses fonctions. »

Refus de communiquer les procès-verbaux et irrégularités dans les listes d'émargement. — Ces faits ne peuvent entraîner l'annulation.

M. Letailleur conclut ainsi :

« On a voulu établir une analogie entre les élections d'Armentières que vous avez invalidées : vous examinerez si cette analogie est réelle.

« En tout cas, il est des libertés assurées par la loi ; elle accorde à tous les électeurs le droit de vérifier comment les choses se passent dans les salles des bureaux de vote. Ils usent donc en restant dans ces salles d'un droit strict reconnu par les lois que vous avez charge de faire respecter.

» Vous aviserez donc, Messieurs, si devant un tel ensemble de faits il n'y a pas lieu d'annuler les élections ou tout au moins de décider une enquête. »

Ce réquisitoire si net, si documenté, si précis, cause une vive impression sur le public.

L'affaire est mise en délibéré.

LES ÉLECTIONS DE MOUVAUX

Au nom de MM. Lemaire et Houzé, Me Bataille demande l'annulation de l'élection de M. Lefebvre, qui n'est pas électeur dans la commune de Mouvaux, et ne paie pas de contributions. — En délibéré.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 26 juin.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — UNE BANDE DE VOLEURS. — Dans la nuit du 7 au 8 mai, M. Delbecque, qui tient une buvette rue des Longues-Haies, 65, fut fort étonné, le matin, en arrivant pour ouvrir sa porte, de constater qu'il n'y avait pas lieu de se donner cette peine. En effet, des voleurs la lui avaient épargnée. La porte avait été artistement fracturée.

M. Delbecque, certain d'avoir été victime d'un vol, passa l'inspection de la salle en désordre : un œil-de-bœuf, deux réveille-matin, un régulateurs, un veston, des gilets avaient pris la poudre d'escampette. Et, pour s'humecter le gossier pendant leur laborieux travail, les voleurs avaient vidé quelques bouteilles de vin et de rhum qu'ils avaient eu soin d'emporter. Plainte fut portée à la police qui se mit en quête.

Un bijoutier, M. Verbest, qui avait reçu offre de vente de quelques objets volés, vint faire sa déclaration à la police et confirma les soupçons que les agents de sûreté Gauthier et Plankaert avaient déjà sur les auteurs du vol.

C'est ainsi qu'ils arrêtèrent Léopold Arcus, âgé de 20 ans, Pierre Devogelaere, 23 ans et Camille Deschepper, qui tous avaient logé à leur arrivée à Roubaix chez Jean Houtekeete, 34 ans, maçon, rue de Lannoy, que ne purent découvrir les agents. Houtekeete et sa femme, Stéphanie Pieus, s'étaient empressés de mettre la frontière entre eux et la police.

Pierre-Arthur Doyen, 22 ans, et Alphonse Luc, dit le « Hareng-Saur, » qui faisaient partie de la bande, avaient, eux aussi, pris à temps la clef des champs.

Arcus, comme auteur principal, Deschepper et Devogelaere, comme complices, venaient donc s'asseoir seuls sur les bancs de la police correctionnelle.

Le Tribunal correctionnel s'est déclaré incompétent et a renvoyé les prévenus devant la Cour d'assises. En effet, le vol a été commis la nuit par plusieurs personnes, dans les dépendances d'une maison habitée et il a eu lieu à l'aide d'effraction.

VOL DANS UN « MASSACRE ». — M. Duhem, demeurant rue du Brun Pain 25, à Tourcoing, avait installé, sur le champ de foire de Roubaix, en avril, un « jeu de massacre ». Quel ne fut pas son étonnement en constatant que sa baraque avait été défoncée par derrière, que l'on s'était livré à un véritable massacre de ses pensionnaires et que des caisses avaient été dévalisées.

Il soupçonna un jeune homme de 17 ans, qu'il avait hébergé jadis, le nommé Charles Turpin, marchand forain et fit sa plainte à la police. Aucun fait matériel n'ayant pu être relevé contre celui-ci, il n'avait plus été inquiété.

Mais le 3 mai, M. Duhem le rencontra à Tourcoing et reconnut que le jeune homme avait mis en vente sur la chaussée des couteaux lui appartenant.

Charles Turpin fut arrêté. Il nia avoir commis le vol chez M. Duhem. Il prétendit qu'il avait acheté les couteaux à deux jeunes gamins, Jules Vandehoecke, 13 ans, et Norbert Nottebart, bâcleur, âgé de 15 ans et Turpin les accusa d'avoir volé les couteaux à l'étalage d'un jeu d'anneaux. Il devenait donc complice.

Vandenboecke nia le fait. Nottebart reconnut avoir pris un couteau mais sur les conseils de Turpin qui, lui aussi, en avait soustrait.

M. le commissaire déclare que, suivant lui, Turpin doit être le chef d'une petite bande. En effet, il est aussi poursuivi pour avoir volé des bottines à M. Achille Librech, un pensionnaire de l'hôtel du boulevard.

Nous apprenons par les débats que les bottines ont été volées par un gamin à l'instigation de Turpin qui les a payées cinquante centimes. Elles avaient une valeur de seize francs. Turpin s'entend bien aux affaires. Nottebart est acquitté. — Vandenboecke est acquitté comme mineur de 16 ans et remis à son père. Turpin fera 3 mois de prison.

VOL D'UNE MONTRE ET D'UNE CHAINE. — M. Godin, à Roubaix, constatait, le 15 février, qu'un voleur qui s'était introduit chez lui à l'aide de fausses clefs lui avait volé sa montre et sa chaîne. C'était le nommé Camille Seynaeve, trente-huit ans, journalier, que le Tribunal a condamné à deux mois de prison.

DANGEREUX AMUSEMENT D'ENFANT. — Le jeune Victor Dupont, âgé de 14 ans, fils d'un ourdisseur de Tourcoing, fut pincé au moment où, à coups de talon, il enfonçait des pierres dans les rails du tramway électrique. Ce jeu dangereux l'a amené sur les bancs de la police correctionnelle. Son père était cité comme civilement responsable. Victor Dupont a été acquitté comme mineur de seize ans et remis à son père qui paiera les frais du procès.

ABUS DE CONFIANCE. — Divers cordonniers de Roubaix qui avaient confié à Jules Eloi des tranchets que celui-ci ne leur avait pas remis, ont porté plainte contre lui. ce qui lui a valu 4 mois de prison et 25 fr. d'amende.

JEUNES VOLEURS. — Léon et Henri Courcelle, âgés de 9 et 8 ans, ont enlevé d'une maison en construction des outils de menuisier appartenant à M. Jean Germain, de Wattrelos. M. le Président les admoneste comme il convient et donne une verte leçon au père qui, paraît-il, ne surveille pas assez ses bambins. Il acquitte ces derniers comme ayant agi sans discernement et condamne le père comme civilement responsable.

— Maurice Blanquart, 12 ans, Guillaume Bonnemayers, 13 ans, tous deux de Lille, sont poursuivis pour de nombreux vols à la tire qu'ils ont avoués. Ces vols ont été commis le 26 avril, à La Madeleine, le 14 mai, à Roubaix, le 3 mai, à Marcq-en-Barœul, les 17 et 18 mai, à Mouvaux.

Deux petits garçons de 8 et 10 ans, les frères Andelé, sont poursuivis en même temps comme leurs complices.

Bonnemayers et Blanquart ont été arrêtés à la suite de deux vols de porte-monnaie commis à la ducasse de Mouvaux au préjudice des dames Adèle Simon et Jeanne Decraenne. Branquart et les frères Audelé sont acquittés comme ayant agi sans discernement. Bonnemayers est envoyé en correction jusqu'à l'âge de 18 ans et demi.

Nominations ecclésiastiques. — M. Couvez, vicaire à Lille, paroisse St-Maurice, est nommé curé de Mairieux. M. Rouzé, vicaire à Solesmes, est nommé vicaire à Roubaix, paroisse St-Joseph.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La question du minimum de salaire

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans une conférence privée donnée, mardi dernier, à Roubaix, était traitée la question du minimum de salaire.

S'il faut en croire certains auditeurs, car je n'avais pas le plaisir d'assister à cette réunion intéressante, il a été donné beaucoup de raisons *contre* le minimum de salaire.

Le système socialiste : *fixation de ce minimum par l'Etat*, a été combattu.

Celui des démocrates chrétiens a été trouvé mauvais. Ceux-ci (c'est le conférencier qui parle) demandent que le minimum de salaire soit fixé par les syndicats ou corporations ouvrières et que l'Etat soit ensuite appelé à donner force de loi à la décision prise. En résumé, ce serait demander à l'Etat d'intervenir dans la fixation du minimum de salaire. Or, il faut laisser l'Etat en dehors, car il n'a rien à voir dans la question qui nous occupe.

Si c'est bien là la thèse soutenue, beaucoup de ceux qui étudient ces questions sociales seraient, je crois, très désireux d'apprendre comment le distingué conférencier arrive à se mettre d'accord avec ce passage de l'Encyclique *Rerum novarum* :

« Mais de peur que dans *ce cas* (fixation du salaire) et » d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée » du travail et la santé des ouvriers, les pouvoirs publics » n'interviennent pas importunément, vu surtout la » variété des circonstances, des temps et des lieux, *il* » *sera préférable que la solution en soit réservée aux* » *corporations ou syndicats* dont nous parlerons plus loin, » ou que l'on recoure à quelqu'autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, *même, si la cause le* » *réclamait, avec le* SECOURS ET L'APPUI DE L'ÉTAT. »

Recevez, etc. L.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 26 juin.* — Jeannette Gillebeert, rue Casimir-Périer, 3. — Joséphine Vanmullem, rue Saint-Joseph, 73. — Jean Stiers, boulevard de la République, 38. — Germaine Verbrugge, rue Marceau, 10. — Léon Desanois, rue des Charpentiers, 30. — Léonie Dierickx, rue de la Barbe-d'Or, cour Dherenne, 4. — Gabrielle Barin, rue Choiseul, cour Lefebvre, 21. — *Déclarations de décès.* — Jeanne Loire, 21 mois, rue de Cartigny 140. — Emérance Baisieux, 45 ans, rue Decrême, 179. — Pierre Agneray, 41 ans, rue Sébastopol, cour Saint-Martin, 4.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 26 juin.* — Marie Ruysschaert, rue de la Folie. — Jean Vandamme, aux Orions. — Emile Roederez, rue Vandewenne. — Jeanne Delcour, rue de la Croix-Rouge. — Marguerite Daroux, ruelle Lepers. — Albert Buyck, rue Phalempin. — *Déclarations de décès.* — Léa Mestdagh, 6 ans 4 mois 23 jours, sans profession, aux Petites-Sœurs. — Joseph Latry, 2 ans 20 jours, rue des Champs, 81. — François Bataille, 55 ans 4 mois, retraité du chemin de fer, rue de Gand, Mont du Pré Catelan.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MASSON-BAISIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Eugénie-Emérance BAISIEUX, décédée à Roubaix, le 26 juin 1896, à l'âge de 45 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 28 courant, à 3 heures 3/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrême, 179, à 3 h. 1/2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 29 juin 1896, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles VANLAERE, marchand de beurre, décédé à Roubaix, le 1er juin 1896, dans sa 38e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 29 juin 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Hubert VANMEENEN, décédé à Roubaix, le 24 mai 1896, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 29 juin 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DESCAMPS, décoré de la médaille du commerce, Pensionné de la maison Ityo-Catteau, Membre de la Société des Médaillés du Travail, veuf en premières noces de Dame Sophie POLLET, et en secondes noces de Dame Marie-Lucie BAUCON, décédé à Roubaix le 16 mai 1896, à l'âge de 73 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 29 juin 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Silvie DELAYE, veuve de Monsieur Louis-François CHARLET, décédée à Roubaix, le 24 mai 1896, dans sa quatre-vingt-cinquième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 29 juin 1896, à 8 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Lucien ANSELIN, époux de Dame Marie PETIT, décédé à Roubaix, le 30 juin 1895, dans sa 44e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille PLUQUET-THIEFFRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Philippe PLUQUET, décédé à Roubaix, le 26 juin 1896, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 29 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Ma Campagne, 76, à 8 heures.

NORD

La commutation de peine de Tremblié. — La grâce de Tremblié a été accueillie à Dunkerque avec assez de surprise : si Tremblié était innocent, disait-on, il fallait l'acquitter; s'il était coupable, il fallait le livrer au bourreau.

Tremblié a été avisé de sa grâce par un télégramme de Me Hattu qui lui est parvenu jeudi après-midi.

A cette nouvelle, Tremblié demeura comme hébété, tant la joie et la surprise l'impressionnaient ; quelques larmes jaillirent de ses yeux.

« On a sauvé la vie à un innocent, a-t-il dit; ça aurait été la plus grande iniquité du siècle que de m'exécuter, et par ma conduite et mon courage, je m'efforcerai de démontrer que je ne suis pas l'assassin qu'on supposait. »

D'ici peu de jours, l'assassin de Farbos sera conduit à Douai, pour l'entérinement des lettres de grâce.

On lui a retiré la camisole de force ainsi que les fers qui lui relèvent les pieds.

La commission des grâces, qui a examiné le recours de Tremblié, s'est divisée en deux parties : trois voix étaient pour l'exécution, et trois autres pour la commutation de peine. En cas de partage des voix, la décision est toujours favorable à l'accusé.

La commission a surtout tenu compte des recours en grâce signés par les deux jurys du Nord et du Pas-de-Calais, et des démarches des défenseurs.

Le Sanatorium de Saint-Pol. — La subvention de 100 000 fr. allouée au Sanatorium de St-Pol par la commission de répartition des fonds du pari mutuel a été portée à 179.000 francs pour la construction de trois nouveaux pavillons.

Une école publique vient d'être créée dans l'établissement. Mlle M. Mare, institutrice à Maubeuge, nommée directrice de l'école du Sanatorium, a pris possession de son poste il y a quelques jours.

Enfin la Compagnie du Nord a consenti à faire d'importantes réductions sur le transport des enfants envoyés à l'hôpital, des surveillants chargés de les conduire et de leurs parents, quand ils vont les visiter.

Cysoing. — *Un suicide.* — Jeudi, vers deux heures, le nommé Crétin, 55 ans, journalier, demeurant à Bachy, s'est pendu dans une grange. Il avait été opéré récemment et avait manifesté l'intention de mourir avant dimanche prochain.

Dissolution d'un conseil municipal. — Le *Journal officiel* publie un décret prononçant la dissolution du conseil municipal de Petit-Fayt (Nord), « considérant que, malgré trois convocations successives, il n'a pas été possible de procéder à l'installation de ce conseil municipal et à l'élection de la municipalité ».

Evadé de l'asile d'Armentières. — On télégraphie de Paris, 26 juin :

« On conduisait hier matin au commissariat de police des Halles un homme d'une quarantaine d'années revêtu de l'habit d'un établissement de santé et qui venait d'être arrêté à la barrière de la Chapelle, au moment où ses extravagances occasionnaient un rassemblement.

» L'individu a déclaré à M. Bureau, commissaire de police, qu'il s'était évadé dimanche dernier de l'asile d'aliénés d'Armentières parce qu'on voulait le tuer. Il avait fait à pied le trajet d'Armentières à Paris sans manger. Ce malheureux qui se nomme Charles Duminy, a été envoyé à l'infirmerie spéciale du dépôt. »

PAS-DE-CALAIS

Bruay. — *Un accident mortel.* — Une jeune fille de 15 ans, Antoinette Lefebvre, employée à la fosse n° 2 des mines de Bruay, a été écrasée par une locomotive. Elle a succombé à ses blessures.

— T'as beau dire, Elise, il vaut mieux acheter un peu moins de beurre et s'en payer du bon !
— T'as raison, Baptiste. c'est si bon des tartines au beurre d'Oostcamp ! Et toujours frais, toujours pur ! Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

BELGIQUE

Bruges. — *Agression contre un rédacteur de la « Patrie » par les socialistes.* — M. Gustave Stock, rédacteur de la *Patrie* et secrétaire de la Ligue antisocialiste a été assailli mercredi après-midi, rue de la Nouvelle Promenade, par huit socialistes. Meurtri par les coups et tout ensanglanté, il eut le courage de maintenir l'un de ses agresseurs jusqu'à l'arrivée de la police. Une enquête est ouverte.

Bruxelles. — *Le drame de la caserne des grenadiers.* — L'enquête se poursuit à la caserne de la rue des Sables. L'auditeur militaire et les officiers-commissaires ont entendu jusqu'à présent une soixantaine de témoins.

On aurait acquis les preuves que De Ruyter a agi par vengeance, furieux d'avoir été menacé de la salle de police par le sous-officier de semaine, qui avait remarqué son état d'ivresse.

De Ruyter passera au conseil de guerre vers la fin de juillet.

— *Empoisonnement par les moules.* — Avant-hier soir, vers 8 heures, une nommée Louise C..., ouvrière de fabrique, demeurant rue de la Rasière, a ressenti tous les symptômes d'un empoisonnement après avoir soupé avec des moules. Louise C... s'est rendue directement à l'hôpital où un contrevoison lui a été administré.

— *Accident au boulevard du jardin botanique.* — Aujourd'hui vers midi et demi, un camion du régiment du 1er guides, traîné par six chevaux, gravissait la rude pente du boulevard du jardin botanique. Lorsqu'arrivé à la hauteur de la rue de Schaerbeek, l'un des chevaux de tête fit un brusque écart, effrayé, dit-on, par le tram électrique. Le véhicule subit un tel choc qu'il se renversa atteignant la pauvre bête qui eut la jambe cassée net.

On a dû l'abattre à coups de revolver.

Menin. — *Un affreux malheur.* — *Un enfant brûlé.* — Jeudi soir, Mme Devries, dont le mari est ouvrier en lin, allait commencer à repasser son linge; elle venait de retirer du feu une grande casserolle remplie d'amidon en ébullition, qu'elle avait déposée près de la table, quand son petit garçon Remi, âgé de 2 ans et 11 mois, rentrant dans la place en courant, perdit l'équilibre et alla tomber à la renverse dans le vase.

Le pauvre petit était affreusement brûlé, par l'empois, sur toute la partie postérieure du corps, et malgré tous les soins qui lui furent prodigués par le docteur Pardoen, il a succombé vendredi, à sept heures du matin, après toute une nuit d'atroces souffrances. C'était le dernier des six enfants des époux Devriese.

— *Un cas de rage.* — M. Dupont, coiffeur, avait remarqué que son chien était malade depuis quelques jours; il se décida à l'abattre vendredi matin, et M. Snoeck, vétérinaire, qui en a fait l'autopsie, a constaté les symptômes les plus caractérisés de l'hydrophobie.

Pèruwelz. — *Un grand concert* sera donné au profit du monument français à ériger à Tournai, le dimanche 28 juin, à six heures du soir, au square public.

Les sociétés l' « Harmonie des volontaires-pompiers de Tournai » et la Fanfare républicaine de Fresnes (Nord) prêteront leur concours à cette fête musicale.

Le programme est des mieux composé et le concert obtiendra certainement un grand succès.

Mouscron. — *Une réunion électorale.* — Une grande réunion des électeurs de la ville et du canton de Mouscron, à laquelle assisteront MM. les députés et conseillers provinciaux sortants, aura lieu le lundi 29 juin à six heures du soir au *Cercle de l'Avenir*, rue des Moulins.

Mouscron. — *Chapelle des PP. Barnabites.* — Dimanche 28 juin, solennité de l'Adoration perpétuelle. Le matin, à 5 heures, exposition du T. S. Sacrement, suivie de la sainte messe; à 6 heures, à 7 heures et à 8 heures, messes basses; à 9 heures, grand'messe, instruction à l'Evangile; le soir, à 5 heures, chapelet, sermon et salut solennel. Les sermons seront donnés par le R. P. Kaisin, rédemptoriste.

Tournai. — *Un homme qui tombe d'un échafaudage.* — Vendredi, vers onze heures du matin, au quai Dumon, un maître-maçon, A. Duveillez, 54 ans, travaillait à l'extérieur d'une maison en construction. Soudain, l'une des planches de l'échafaudage sur lequel il se trouvait bascula et le malheureux s'abattit d'une hauteur de six mètres environ sur le sol.

Transporté dans une maison voisine, M. Duveillez a reçu les soins de M. le docteur Warocquiez. Il se plaint de vives douleurs au côté droit. M. Duveillez a été reconduit en voiture à son domicile.

Courtrai. — *Un vol de chevaux.* — Jeudi après-midi, deux individus conduisant deux chevaux arrivaient à Courtrai. Ils se rendirent rue de Sweveghem où l'un des chevaux fut vendu pour 60 francs. Le vendeur ayant paru suspect à la police, il fut conduit au poste où il déclara se nommer Edouard Renard, marchand de chevaux à Sailly-lez-Lannoy, et avoir acheté les deux chevaux pour un prix dérisoire à un inconnu au marché de Lille. Il a été arrêté. Quant à son compagnon, il a pris la fuite. Les deux chevaux ont été mis en fourrière.

Waelen. — *La fusillade.* — Le militaire, auteur de la fusillade que nous avons relatée, a été interrogé hier. Il a déclaré ne se souvenir de rien. Chacun se demande comment il a pu sortir de la caserne avec un fusil.

— *Les élections législatives.* — La lutte est chaudement engagée. On ne peut traverser une commune sans trouver en plusieurs endroits l'inscription : « Ici on apprend à voter ». Caractéristique cette nouvelle conséquence du suffrage universel.

Lauwe, près Courtrai. — *Le cinquantième anniversaire de la Philharmonique Ste-Cécile.* — Un grand festival international d'harmonies et de fanfares et une fête militaire pour corps de sapiers pompiers auront lieu le dimanche 28 juin prochain, à l'effet de fêter le cinquantième anniversaire de la Société Philharmonique Sainte-Cécile.

La fête jubilaire sera honorée de la présence de MM. les députés de l'arrondissement de Courtrai.

A trois heures, défilé. On se réunira rue de Courtrai.

L'Harmonie Ste-Cécile de Lauwe, sapeurs-pompiers de Lauwe, harmonie Ste-Cécile, Aelebke, fanfare de Coyghem, sapeurs-pompiers de Rumbeke, fanfare Concordia de Moorseele, fanfare de Winkel-St-Eloi, fanfare Moed en Vlyt de Cuerne, fanfare de Comines-ten-Brielen, fanfare Ste-Cécile d'Aelbeke, harmonie municipale de Roncq, sapeurs-pompiers de Roncq, fanfare Ste-Cécile de Hulste, harmonie Ste-Cécile de Gheluwe, sapeurs-pompiers de Gheluwe, fanfare De Leizonen de Desselghem, fanfare Ste-Cécile de Sweveghem, fanfare l'Union de Wevelghem, sapeurs-pompiers de Wevelghem, harmonie l'Abeille de l'eckem, fanfare Ste-Cécile de Mont-à-Leux, fanfare Les Amis-Réunis de Risquons-Tout, sapeurs-pompiers de Tourcoing, harmonie municipale de Bousbecque.

Fanfare Concordia de Wevelghem, Sapeurs-Pompiers d'Halluin, harmonie municipale de Neuville-en-Ferrain, Sapeurs-pompiers de Neuville-en-Ferrain, fanfare Eendracht en Vryheid d'Harlebeke, Sapeurs-pompiers de Mouscron, fanfare de Deynze Sapeurs-pompiers d'Ypres, fanfare de Vryheid de Courtrai, Sapeurs-pompiers de Wervicq, Sapeurs-pompiers de Mouscron, harmonie royale de Courtrai.

Après le défilé, réception de MM. les présidents, directeurs et chefs de corps, à la Maison communale, où le vin d'honneur leur sera offert.

A 5 heures, ouverture du festival et de la fête militaire. A 9 heures 1/2 illumination générale.

Tribunal de première instance de Courtrai. — *2e Chambre correctionnelle.* — *Vol.* — Un détenu, le nommé Vanhoenacker Désiré, ouvrier à Courtrai, comparait sous l'inculpation de vol avec effraction, le tribunal le punit de 6 mois de prison.

— Un écangueur d'Hulste du nom de Auguste Desmet comparait sous une série presque infinie de préventions de vol. Voyez plutôt la nomenclature des peines prononcées, vous serez édifié ; Deux fois trois ans et deux fois 26 francs pour vol de deux vaches au préjudice des nommes Verbeke et Parmentier, Courtrai. Six fois six mois et six fois 26 francs pour divers vols de brouettes, cuves, cordes, crochets, etc..., le tout dans l'arrondissement de Courtrai; ce qui forme un total de soixante-douze mois de prison y compris l'emprisonnement subsidiaire soit six ans.

— Pour tentative de vol essayée à Moorseele par le nommé Jean Scheldeman, ouvrier, domicilié à Roubaix, le tribunal prononce une peine d'emprisonnement d'un an.

Coups et blessures. — De ce chef, Arthur Dejaegher, portefaix à Courtrai, est condamné à huit jours de prison; il en reçoit encore autant pour outrages à la police.

— Pour coups à sa mère, rébellion, destruction de propriétés mobilières et ivresse venait Georges Van Outryve, sans profession à Courtrai. Son addition donne quinze jours de prison pour le premier fait, huit jours pour le deuxième, 10 fr. d'amende pour le troisième, 5 fr. pour le quatrième.

— *Outrages.* — Un détenu pour vagabondage, Adelin Michaux, sans profession, ayant outragé un gendarme, est condamné à 8 jours de prison et 26 fr. d'amende.

— Pour outrages envers un témoin et calomnie, était cité Auguste Masselis, cordonnier à Courtrai. Les peines sont 1 mois de prison et 50 fr. d'amende du premier chef, 8 jours et 26 fr. pour le second.

SPORT VELOCIPÉDIQUE ROUBAISIEN

Le Sport Vélocipédique Roubaisien organise pour dimanche 28 un *rally-paper*.

Les sociétaires sont priés de se réunir à l'entrée du jardin Barbieux, à 8 heures précises. Le départ aura lieu à 8 heures 1/4.

MATCH ROUBAIX-GAND

Nous avons annoncé qu'un match vélocipédique aurait lieu de Roubaix à Gand, entre M. Emile Calberson et M. L. C ..

Nous apprenons aujourd'hui que cette course n'aura pas lieu, pour la bonne raison qu'elle n'a jamais été organisée.

M. Calberson nous prie de dire qu'il n'a jamais eu l'intention de défier qui que ce soit dans une course vélocipédique.

SPORT NAUTIQUE

Les régates du Blanc-Seau du 28 juin

Voici la liste des sociétés qui prendront part aux régates de dimanche au Blanc-Seau :

La société nautique La Marne, de Paris; Emulation nautique, Boulogne; Union nautique, de Calais; Union nautique, de Valenciennes; Rowing Club, de Lille; Sport nautique, d'Amiens; Boulogne Club, de Boulogne; Sport nautique, de Lille; Sport nautique, Valenciennes; Cercle nautique de l'Aviron, Roubaix.

La Compagnie des Tramways organisera pour le jour des Régates un service supplémentaire entre la Grand'-Place et le pont de Mouvaux à partir d'une heure et demie.

Il est rappelé aux cyclistes qu'un garage spécial leur est réservé pour remiser leurs machines.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Aujourd'hui samedi 27 juin, de 3 à 7 heures du soir, inscription et mise en panier pour le grand concours de Chantilly ; prix d'honneur 100 fr., donné par « L'Union fédérale Roubaisienne, » au siège de la société « L'Eclair ailé, » établie chez M. Denis Desfontaines, 127 rue de Tourcoing. Conditions et mises habituelles.

— *Fédération du Centre.* — Dimanche 28 juin concours sur Chantilly à la société du Pigeon Vert, établie chez M. Demeesteere, rue de la Perche, près du fort Ston. Mise 1,25 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 0,25 pour frais. Poules de 0,10 à 5 fr. Inscription de 4 à 7 heures du soir. Les pigeons à 0,25 peuvent jouer toutes les poules.

JEU DE BOULE

ROUBAIX. — Voici le résultat du jeu de boule de 1,000 francs qui a commencé le 21 juin pour se terminer le 28 juin 1896. 8 9 ont été faits dans toute la journée. Les 4 primes ont été gagnées avec 25 points, 23 points et deux 19 points. La commission rappelle aux bouleurs de faire leur possible de venir dimanche 28 juin, à 8 heures du matin, afin de ne pas être encombré dans la journée. Les objets d'art sont exposés au café Pandore. Le jeu est très beau pour tes amateurs ; les boules ont été admirées par tous les joueurs qui ont joué dimanche dernier. Avis aux bouleurs.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

CROIX. — Le sieur Etienne Watteau, cabaretier à l'estaminet de la Promenade, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera bouler à la platine, le dimanche 28 juin 1896, de très beaux jambons.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 28 juin, à midi très précis, il se jouera au Clairon des Zouaves, rue Pellart, 48, une belle partie de coqs contre la société de l'Ours; l'enjeu est de 20 francs pour la première paire, et 5 francs les paires suivantes. Avis aux amateurs.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Dimanche 28 juin, une belle partie de chiens ratiers aura lieu chez M. Florimond, cabaretier, place du Trichon (ancienne maison A. Mesplomb), entre Duc, à M. Doutreligne de Croix, et Fox, à M. Polydor; chaque chien aura vingt rats à détruire en quatre reprises additionnées; l'enjeu est de 100 fr.; mise au parc à midi.

TIR A L'ARC AU BUT

M. Jules Lecomte, rue du Pile, 144, Roubaix informe les amateurs que le 28 juin il fera tirer à l'arc de très beaux jambons. On inscrira jusqu'à 7 heures. 8177

ROUBAIX. — La société du Grand Cheval Blanc, chez M. Desbarbieux, rue de Lannoy, 292, organise un tir à l'arc au but pour le dimanche 19 juillet; il y aura 220 francs de prix en espèces, plus quatre primes de 5 francs pour les quatre tireurs qui auront obtenu le plus haut nombre de points dans leurs trois mises réunies. La mise sera de 50 centimes; le tir commencera à dix heures du matin et continuera sans interruption.

TIR A L'ARC A LA PERCHE

ROUBAIX. — *Société St-Sébastien.* — Dimanche 28 juin, à 3 heures très précises, tir de 500 f. Conditions ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889. 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 3924

Dans son numéro du 15 Juin, **La Quinzaine** publie, après une très curieuse lettre inédite de Joseph de Maistre sur le fameux Compte rendu de Necker, une forte étude de M. Gustave Le Poittevin, le très connu juge d'instruction au tribunal de la Seine, sur la Réforme du Code d'instruction criminelle ; une piquante communication du docteur Surbled sur la Double vue, à propos du cas de Mlle Couëdon ; la fin du très remarquable travail de M. Paul Renaudin sur le Mouvement social chrétien ; la suite du Bourgeois de Paris pendant la Terreur, de M. Edmond Biré ; les Lettres à ma cousine, de M. Gabriel Aubray ; et enfin, dans les Idées et les faits, l'histoire très instructive des Alliances des catholiques avec les radicaux, en Italie, par M. Georges Goyau.

Nouvelles scientifiques et littéraires, Bibliographie, Revue des Revues.

Abonnement : France : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. — Etranger (Union postale) : un an, 28 fr. ; six mois, 16 fr. ; trois mois, 9 fr. — Abonnement spécial d'un an pour le clergé, l'Université et les instituts catholiques: 20 fr. — Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les abonnements, ainsi que les mandats ou valeurs, sont reçus par l'administrateur de *La Quinzaine*, 62, rue de Miromesnil, Paris ; ou par le Directeur de l'Imprimerie de l'Œuvre Expiatoire, à La Chapelle-Montligeon (Orne). On s'abonne également sans frais dans les bureaux de Poste. — Prix de la livraison : 1 fr.50. — Pour les annonces, s'adresser à l'Agence Parisienne de Publicité, 7, rue Joquelet, Paris. 42024d

Revue des Deux Mondes. — 15, rue de l'Université, Paris. — *Sommaire de la livraison du 15 juin 1896.* — I. Le gouvernement de la défense nationale. — II. Les idées et les hommes, par M. Etienne Lamy. — II. Angèle de Blindes, première partie, par M. Frédéric Plessis. — III. La carte religieuse de l'Allemagne contemporaine, par M. George Goyau. — IV. Le mécanisme de la vie moderne. — IX. L'éclairage, par M. le vicomte George d'Avenel. — V Le roman suédois. — I. Les origines, par M. O.-G. de Heidenstam. — VI. L'armée de Ménélik, par M. Albert Hans. — VII. La peinture aux Salons de 1896, par M. George Lafenestre, de l'Académie des Beaux-Arts. — VIII. Revue littéraire. — Marguerite de Navarre, d'après ses dernières poésies, par M. René Doumic. — IX. Chronique de la Quinzaine, histoire politique par M. Francis Charmes. — X. Bulletin bibliographique.

Prix de l'abonnement : Paris, un an, 50 fr.; six mois, 26 fr.; trois mois, 14 fr. Départements, un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 15 fr. Etranger, un an, 62 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois, 17 fr. — Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. 41994d

Le Monde illustré, *13 quai Voltaire, Paris.* — Sommaire du numéro 2046 du 20 juin 1896. — Gravures.— Les mois poétiques.— Juin.— Espagne. — Barcelone : Attentat anarchiste contre la procession du Corpus. — Enterrement des victimes. — Angleterre. — Londres : Le royal tournoi militaire. — Paris. — La filleule des fées. — Tapisserie offerte à l'Empereur de Russie, par le Gouvernement de la République française. — Soudan. — L'expédition anglaise : Vue de Souakim. — La porte. — Poste Egyptien. — Beaux-Arts. — La Bouée, tableau de M. G. Haquette.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boissard. — Science, par H. Servet de Bonnières. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Sport, par Archiduc. — Poésie : les mois, Juin, par Stéphen Liégard. — La photographie de la pensée, par Guy Tomel. — Le paradis des chevaux, par T... — La filleule des fées, par X... — Attentat anarchiste à Barcelone, par Lyonnet. — Le tournoi militaire de Londres, par B...

Explication des Gravures, Bibliographies, Revue Comique, Récréations, Echecs, Rébus, Caricature étrangère, etc.

En supplément : Madame Garignan, roman de M. Maurice Lefèvre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes. 42020d

Argus de la Presse (fondé en 1879). — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*. « qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, leur fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (Zyte, p. 70 et 323).

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. — L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 38872

Le Moniteur officiel du Commerce publie dans son numéro du 10 juin un nouveau rapport de M. Aubert, notre Consul général à Prétoria, sur la *situation économique et financière du Transvaal* pendant l'année 1895. — Le monde des affaires trouvera dans ce rapport, comme l'an dernier, de nombreuses et utiles indications.

VENTE
de 8.500 actions de 100 francs

De la Société anonyme pour l'exploitation d'une concession de 936 hectares des Charbonnages de Jemeppe-Auvelais, province de Namur, dont le Siège Social est à Paris, 12, Boulevard Sébastopol et au capital de 1.000.000 f.

Le prix d'achat est fixé à 100 f. payables 25 f. en souscrivant, 25 fr. fin juillet 1896, 25 fr. le 15 septembre suivant et le solde à une époque qui sera déterminée par l'Assemblée Générale.

Ces actions, remboursables au pair par tirages en 50 ans, sont productives d'un intérêt de 5 o/o et ont droit à 75 o/o des bénéfices nets, et seront transformées en actions de jouissance.

Les bulletins d'achat, appuyés du premier versement, seront reçus par correspondance jusqu'au 30 juin 1896, au Siège de la Société et pourront être souscrits les 29 et 30 juin 1896, de 9 heures à 4 heures, à la Société des Ingénieurs Civils à Paris, 10, Cité Rougemont, ainsi que chez tous les banquiers.

Notices et prospectus seront adressés franco sur toute demande affranchie. 42061d

COTONS BRUTS

Un courtier ayant bonnes relations à l'étranger désire s'adjoindre associé ou intéressé bien introduit auprès de la filature pour s'occuper du placement. Réponse au bureau du journal aux initiales S. B. D. 42059

BAINS DE MER DE DUNKERQUE
(NORD)
PLAGE DE MALO-LES-BAINS
Kursaal (Petits chevaux)
(Opéras-comiques, Opérettes, Comédies)
FÊTES DE NUIT
au Parc de la Marine et sur la Digue-promenade
CONCERTS. — FÊTES ENFANTINES
FEUX D'ARTIFICE. — RÉGATES. — COURSES VÉLOCIPÉDIQUES
GRAND FESTIVAL INTERNATIONAL PERMANENT
à Malo-les-Bains, *3,000 francs de primes*
On reçoit les adhésions, dès à présent, à la Mairie de Malo-les-Bains
Kermesses Flamandes
DUNKERQUE (Nord) 4203

Le Journal de Bruxelles est le grand journal Belge le plus répandu dans les classes riches ou aisées. Sa publicité est de tout 1er ordre. Prix d'annonces 0,40 c. la petite ligne. Envoi gratuit d'un n° spécimen. — Abonnement 43 fr. l'an. Pour tout ce qui concerne la publicité du Journal de Bruxelles, s'adresser au bureau du Journal à M. L. Niset, fermier des annonces, 4, Impasse de la Violette, Bruxelles. 4518—41695

ADRESSE COMMERCIALE

Blindage de ...binois, ouvrages divers, étripennes en métal, **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.